



Procès-verbal

Séance du 7 Avril 2026

L'an 2026 et le 7 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,

Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, COULON Isabelle, DAMION Aleida, MADRANGES Valérie, MICHON Bénédicte,

MM : DELOUCHE Jérôme, GAMARD Éric, GUNENBEIN Maxime, SEIGNEURIN Cédric

Absent et excusé ayant donné un pouvoir : AVRIL Fabien à DAMION Aleida

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 09/04/2026

Et publication ou notification

Du : 09/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : Bénédicte MICHON

Approbation du procès-verbal du 21/03/2026

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Les élus présents, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Vote des taux d'imposition des impôts directs locaux
- Attribution et vote des subventions 2026

- Demande de subvention auprès du Département du Loiret
- Demande de subvention auprès du Département du Loiret
- Nomination des conseillers municipaux pour les différentes commissions communales
- Élection des délégués de la commune de Coudroy aux Comités de Bassin de l'Épage
- Désignation d'un correspondant Défense du Loiret
- Désignation de délégués pour le CNAS
- Avis sur un projet d'augmenter un élevage de volailles sur Vieilles-Maisons/Joudry
- Election des membres de la Commission d'Appel d'offres
- Désignations des commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs

Questions diverses

- Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2025 de la commune de Coudroy,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Coudroy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Coudroy (Madame le maire n'ayant pas pris part au vote),
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Vote des taux d'imposition des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation (*sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans*) : 11,29 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,15 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,18 %

– d'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Attribution et vote des subventions 2026

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues de différentes associations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Les restaurants du cœur : 50,00 €
- US Lorris Football : 60,00 €
- L'École en couleurs : 100,00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal a donné son avis pour les autres demandes de subventions :

ADAMA (Anciens maires et adjoints) - Non voté

MFR : 1 enfant, le conseil n'a spécifié pas son accord de versement.

Le montant de la subvention est de 20€ par enfant et par activité

Question : si un enfant fait plusieurs activités ? Est-il possible de financer plusieurs fois ?

Réponse : oui

Il faudra revoir le vote pour certaines associations car il manque des informations (Lorris escalade, tennis club, Les Archers de la rose).

France Alzheimer : 2 pour / 9 contre : pas de versement

Ligue contre le cancer : 7 pour / 4 contre : aucun montant n'a été défini

Téléthon : 2 pour / 2 abstentions / 7 contre : pas de versement

Madame le Maire informe le conseil qu'une course de cyclistes aura lieu à Coudroy le 14/07/2026 et les organisateurs demandent une subvention de 250,00 €.

Question du conseil : Si elle passe à Coudroy, cela gênera grandement l'accès aux festivités de Coudroy. En attente de plus de renseignements

- Demande de subvention auprès du Département du Loiret

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour l'achat de columbariums, plaque électrique pour la salle Maryse Bastié et les travaux eaux pluviales.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- Nomination des conseillers municipaux pour les différentes commissions communales

Le Conseil Municipal vote les différentes commissions internes à la Mairie, présidée par Madame Christiane FLORES, le Maire :

Cimetière : Aleida DAMION - Marie-Laure BEAUDOIN - Valérie MADRANGES- Bénédicte MICHON

Finances : Aleida DAMION - Marie-Laure BEAUDOIN - Maxime GUNENBEIN

Fleurissement : Cédric SEIGNEURIN - Fabien AVRIL – Valérie MADRANGES

Infrastructures, sécurité, urbanisme : Éric GAMARD – Cédric SEIGNEURIN – Jérôme DELOUCHE – Isabelle COULON

Communication - Événementiel : Valérie MADRANGES - Aleida DAMION – Bénédicte MICHON – Isabelle COULON,

Citoyenneté : Cédric SEIGNEURIN - Fabien AVRIL - Valérie MADRANGES – Isabelle COULON

Il n'y aura pas de commission Aide sociale : les demandes d'aides sont étudiées au cas par cas. Le conseil sera informé.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Élection des délégués de la commune de Coudroy aux Comités de Bassin de l'Épiage

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1er janvier 2019,

Vu les statuts de l'EPAGE du Bassin du Loing adoptés le 15 février 2019 par délibération n°2019-16 du comité syndical de l'EPAGE,

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026,

CONSIDERANT que le renouvellement du Conseil Municipal entraine le renouvellement des délégués au sein des Comités de Bassin de l'EPAGE du Bassin du Loing,

CONSIDERANT que la commune est concernée par le (les) Comité(s) de Bassin suivant(s) :

- Comité de Bassin de la Bezonde

CONSIDERANT les candidatures pour le Comité du Bassin de la Bezonde

→ M. Éric GAMARD en qualité de titulaire

→ M. Maxime GUNENBEIN en qualité de suppléant

Il est proposé au Conseil Municipal, **DE PROCEDER** à l'élection de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) par Comité de Bassin,

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** les délégués ci-après :

Comité de Bassin	Titulaire	Suppléant
Éric GAMARD	Titulaire	
Maxime GUNENBEIN		Suppléant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Désignation d'un correspondant Défense du Loiret

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il faut désigner un correspondant communal de défense suite à la demande de la Délégation militaire départementale du Loiret,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Madame Christiane FLORES

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Désignation de délégués pour le CNAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire informe qu'il faut désigner de nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Madame Isabelle COULON, le Maire, déléguée représentante des élus,

- Madame Hélène REMBERT, secrétaire de Mairie, déléguée représentante des agents

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Avis sur un projet d'augmenter un élevage de volailles sur Vieilles-Maisons/Joudry

Madame le Maire expose au conseil municipal que la SARL Batteux a présenté le 06/02/2026 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'augmenter les effectifs de son élevage de volailles sur le territoire de la commune de Vieilles Maisons/Joudry et comprend un dossier de permis de construire n° 045 334 26 00001.

Dans le cadre des dispositions de l'article L122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupement intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, la commune se trouvant incluse dans le périmètre, doit se prononcer.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- ◆ Donne un avis favorable à ce projet.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Election des membres de la Commission d'Appel d'offres

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'une commune de moins de 3500 habitants est composée du Maire de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Titulaires : Aleida DAMION, Éric GAMARD, Jérôme DELOUCHE,
- Suppléants : Valérie MADRANGES, Bénédicte MICHON, Cédric SEIGNEURIN

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Désignations des commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs

Suite au courrier de la Direction Générale des Finances Publiques et aux élections municipales, Madame le Maire expose au Conseil qu'il faut procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs.

A l'unanimité et après délibération, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur Christian ANCEAU,
- Monsieur Fabien AVRIL
- Monsieur Jérémy BRISSOT
- Monsieur Fabien BOURGEOIS
- Madame Delphine BOSSARD DUROT
- Madame Maryvonne CHEVALLIER,
- Madame Annie COULON
- Monsieur Dominique COUTELLIER
- Madame Tiphaine DELAUZUN
- Monsieur Thomas DAMION
- Monsieur Jérôme DELOUCHE
- Monsieur Jacques FOUCHER,
- Monsieur Jean-Yves FOUQUENET
- Madame Nathalie ENGEVIN
- Monsieur Philippe FARRUGIA
- Madame Nathalie GAMARD
- Madame Pauline GARNIER
- Monsieur Patrick GREGOIRE
- Monsieur Maxime GUNENBEIN
- Monsieur Emmanuel JARRY
- Monsieur Vincent MARTIN
- Madame Mylène MESTHDAG,
- Monsieur Xavier MORIN
- Monsieur Joël PAMPIN
- Monsieur Gérard PIVOTEAU
- Monsieur Alain QUINET
- Monsieur Dominique SEGUIN
- Madame Dominique SELVON
- Madame Alexia THOMAS
- Monsieur Michel TOURET
- Madame Joëlle VASINIAC
- Madame Hélène VESTUR

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

M. Hébert, président de l'ADAPA (aide-ménagère pour les personnes âgées), vient se présenter à la mairie et rencontrer Isabelle COULON et Marie-Laure BEAUDOIN, représentantes de la commune.

Fête de Jeanne d'Arc le 8 mai 2026 à Orléans : Mme le Maire demande si un conseiller souhaite venir. Bénédicte MICHON se propose.

Richard Ramos souhaite rencontrer le conseil. En attente

Mme Bourgeron veut rencontrer le conseil pour expliquer les finances locales. Elle expliquerait en particulier la Taxe d'aménagement. Accord du conseil.

Installation de panneaux photovoltaïques prévue « Aux Chaudronniers » (Alain Dabard) dans les prochains mois. De nombreux feux sont allumés.

Le Salon du livre aura lieu le 26 avril 2026

Désignation de référents pour les différents lieux-dits sur la commune : à voir la prochaine fois

Questions diverses :

Bénédicte MICHON demande s'il est possible de faire quelque chose pour le démarchage à domicile (démoussage toiture) : Quelle réglementation ?

Réponse : Aucune

Valérie MADRANGES a vu M. et Mme Seguin, qui demandent s'il serait possible d'installer des lampadaires vers chez eux.

Isabelle COULON demande quand auront lieu les travaux devant chez elle ?

Réponse : des devis ont été demandés auprès des entreprise CAILLAT et JAQUET.

M. GAMARD propose de demander à l'entreprise MAIGRET.

Éric GAMARD demande si en cas de coupure électrique, est-il possible d'être informé par ENEDIS ?

Oline DAMION informe qu'un regard est cassé route de Fouilleux.

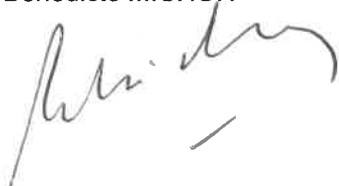
Jérôme DELOUCHE informe qu'un regard (fibre) ne ferme pas, route de la Ronce (devant transfo)

Séance levée à : 21 :00

En mairie, le 09/04/2026

Secrétaire de séance

Bénédicte MICHON



Le Maire

Christiane FLORES

